

PRIORITÉS DU SECTEUR CANADIEN DU SOJA POUR

L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2019



IMPACT DES DÉCISIONS DU SECTEUR PUBLIC SUR LE

SOJA CANADIEN :

RECHERCHE, PRODUCTION, TRANSFORMATION,

COMPÉTITIVITÉ, EXPORTATIONS ET EMPLOIS



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

CONDITIONS ÉQUITABLES

1 : Verser des paiements compensatoires aux producteurs canadiens de soja pour compenser les transferts importants du gouvernement américain aux producteurs américains.

2 : Faire respecter les obligations commerciales internationales qui favorisent des conditions équitables.

RECHERCHE ET INNOVATION

3 : Allocation de fonds afin que l'on puisse s'attaquer aux priorités vitales de recherche que sont la composition des protéines de semence et la résistance des plantes aux stress biotiques et abiotiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

4 : Élaborer un processus clair et transparent qui indique clairement aux chercheurs et aux innovateurs si un produit en cours d'élaboration sera éventuellement considéré comme étant : (i) le résultat d'une sélection conventionnelle et exempté de l'évaluation des végétaux à caractères nouveaux; (ii) nouveau et assujetti à une évaluation de l'innocuité avant la mise en marché en vertu de la réglementation sur les végétaux à caractères nouveaux, les aliments et les aliments pour animaux; ou (iii) admissible à une approche progressive clairement définie.

5 : Exiger que les organismes de réglementation appliquent la disposition sur la viabilité économique et la compétitivité du préambule de la *Loi sur les produits antiparasitaires* à leurs décisions.

6 : Renforcer la capacité des organismes de réglementation de participer avec leurs homologues étrangers à des discussions bilatérales, régionales et internationales portant sur des questions telles que les limites maximales fixées pour les résidus.

COMMERCE INTERNATIONAL

7 : Entreprendre des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec de grands pays importateurs de soja, notamment la Chine, les pays membres de l'ANASE et le Royaume-Uni.

8 : Accroître la taille des effectifs canadiens responsables de l'élimination des obstacles à l'accès aux marchés étrangers.

PRIORITÉS DU SECTEUR CANADIEN DU SOJA POUR

L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2019



LE SOJA : UNE RÉUSSITE CANADIENNE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Cultivé sur six millions d'acres par 30 000 producteurs dans neuf provinces, de la Nouvelle-Écosse à la Colombie-Britannique, le soja a été pendant six années consécutives au troisième rang des récoltes les plus lucratives au Canada.

Bien que le secteur ait connu quatre décennies d'expansion remarquable et qu'il ait le potentiel de doubler encore une fois sa production, les perspectives d'avenir dépendent en grande partie des décisions qui relèvent du secteur public. Le présent document présente les quatre enjeux qui nous préoccupent particulièrement, des enjeux qui interpellent aussi le gouvernement.

1. CONDITIONS ÉQUITABLES



Le secteur de soja du Canada a besoin de conditions concurrentielles et équitables à l'échelle internationale.

En 2018, la Chine a menacé d'imposer un droit de rétorsion à l'importation de 25 % sur le soja provenant des États-Unis, pour ensuite mettre sa menace à exécution. Les prix à terme du soja au Chicago Board of Trade (CBOT) ont baissé de 25 % entre mai et juillet 2018. Les prix canadiens sont également établis en fonction des contrats à terme du CBOT.

Reconnaissant le préjudice disproportionné subi par le secteur du soja, le gouvernement américain a versé un paiement compensatoire de 1,65 USD le boisseau à ses producteurs pour la récolte 2018-2019. Pour la récolte 2019-2020, le gouvernement américain versera un montant à l'acre pouvant atteindre 150 \$ l'acre. De plus, l'American Soybean Association s'est vu octroyer un montant total de 34 632 165 USD pour « élargir les marchés existants ou en ouvrir de nouveaux ». Ce sont les mêmes marchés, y compris le Canada, où le soja canadien est vendu.

Compte tenu des subventions importantes et récurrentes du gouvernement américain à ses producteurs, les conséquences de la baisse des prix sur le marché mondial et d'une grave distorsion du marché international sont plus graves pour les producteurs canadiens que leurs homologues américains. Les répercussions à la fois de la guerre commerciale entre l'Amérique et la Chine, et par la suite de l'affrontement politique entre le Canada et la Chine sur le secteur canadien du soja sont les suivantes :

- baisse des prix sur tous les marchés pour les récoltes 2018-2019 et 2019-2020 en raison des subventions;
- de graves distorsions des flux commerciaux internationaux (augmentation de 125 % des exportations vers la Chine; réduction de 84 % des exportations vers l'Union européenne; augmentation de 217 % des importations américaines de soja au Canada); et
- crainte que la production de soja américaine subventionnée ne prenne la place de la production du soja canadien non subventionné.

Recommandation 1 : Verser des paiements compensatoires aux producteurs canadiens de soja pour compenser les transferts importants du gouvernement américain aux producteurs américains.

Recommandation 2 : Faire respecter les obligations commerciales internationales qui favorisent des conditions équitables.

2. RECHERCHE ET INNOVATION



La recherche soutenue est essentielle au succès du secteur de soja du Canada.

Les entreprises du secteur privé investissent considérablement dans la recherche sur le soja au Canada. Tout en maintenant la capacité dans l'est du Canada, des actions visant à renforcer la recherche et l'innovation à l'échelle régionale sont menées pour résoudre les disparités relevées dans les conditions de croissance dans l'ouest du Canada.

Dans le domaine public, le secteur a accueilli favorablement l'allocation de 5,4 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture* pour la recherche sur le soja qui sera entreprise par l'Alliance de recherche sur les cultures commerciales du Canada. Combinées à une contribution de l'industrie de plus de 3 millions de dollars, les nouvelles initiatives aideront le secteur à atteindre ses objectifs d'augmentation du rendement, d'amélioration de la qualité, de résistance accrue aux ravageurs, d'expansion dans de nouvelles régions de production et de renforcement de la compétitivité et des exportations.

En revanche, le secteur a été déçu par le rejet de Génome Canada à l'endroit de deux propositions de recherche sur le soja dans le cadre du programme *Les solutions génomiques pour l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture*. Présentés par des consortiums nationaux de chercheurs du secteur public, les projets auraient appliqué la génomique aux objectifs urgents et d'une importance vitale que sont l'amélioration de la composition protéique des graines de soja et l'augmentation de la résistance aux stress abiotiques et biotiques.

Recommandation 3. Allocation de fonds afin que l'on puisse s'attaquer aux priorités vitales de recherche que sont la composition des protéines de semence et la résistance des plantes aux stress biotiques et abiotiques.

3. CADRE RÉGLEMENTAIRE



Les politiques réglementaires nationales et les décisions de mise en œuvre ont une incidence sur les lieux de la recherche, de l'innovation, de la production, de la transformation, des exportations, de la compétitivité, des emplois et de la croissance économique. Les intérêts du Canada sont compromis lorsque les règlements et les décisions réglementaires ne suivent pas le rythme ou sont incompatibles avec ceux des concurrents.

a) Végétaux à caractères nouveaux

Le Canada est le seul pays au monde où les phytogénéticiens conventionnels sont soumis au même type d'évaluation d'innocuité avant la mise en marché que les autres pays appliquent aux organismes génétiquement modifiés. Parmi les plantes dont les caractères nouveaux ont été approuvés à ce jour au Canada, 20 % ne nécessiteraient, dans aucun autre pays du monde, une réglementation aussi longue et coûteuse.

En raison des défis, tels que l'incertitude, l'élargissement de la réglementation, la prolongation des délais et l'augmentation des coûts associés au cadre réglementaire canadien, les chercheurs et les innovateurs externalisent leurs activités de recherche, de développement, de transformation et de bons emplois à l'étranger, empêchant ainsi les producteurs canadiens d'avoir accès aux variétés avancées qui sont cultivées, transformées et commercialisées dans des pays concurrents, notamment tout près chez nos voisins américains.

Recommandation 4 : Élaborer un processus clair et transparent qui indique clairement aux chercheurs et aux innovateurs si un produit en cours d'élaboration sera éventuellement considéré comme étant : (i) le résultat d'une sélection conventionnelle et exempté de l'évaluation des végétaux à caractères nouveaux; (ii) nouveau et assujéti à une évaluation de l'innocuité avant la mise en marché en vertu de la réglementation sur les végétaux à caractères nouveaux, les aliments et les aliments pour animaux; ou (iii) admissible à une approche progressive clairement définie.

b) Produits antiparasitaires

Le préambule de la *Loi sur les produits antiparasitaires* prévoit l'obligation « *d'administrer le système fédéral de réglementation de façon efficiente et avec efficacité [...] dans le respect de l'objectif premier de ce système, à réduire au minimum les conséquences négatives sur la viabilité économique et la compétitivité.* »

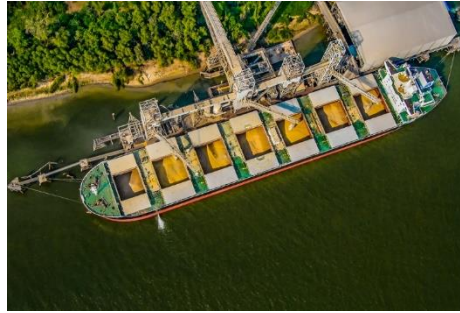
Les principes, comme l'analyse risques-avantages, ne sont pas toujours évidents dans la prise de décisions réglementaires concernant les produits antiparasitaires. Un produit antiparasitaire peut être retiré du marché même si un produit de remplacement n'est pas disponible ou s'il est moins efficace, plus coûteux et n'offre aucun avantage sur le plan de la sécurité, ni pour les applicateurs ni pour l'environnement.

Recommandation 5 : Exiger que les organismes de réglementation appliquent à leurs décisions la disposition sur la viabilité économique et la compétitivité du préambule de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

La prévalence croissante de différentes teneurs maximales en résidus (TMR) dans les pays importateurs pour la même matière active antiparasitaire impose des contraintes inutiles au commerce.

Recommandation 6 : Renforcer la capacité des organismes de réglementation de participer avec leurs homologues étrangers à des discussions bilatérales, régionales et internationales portant sur des questions, telles que les limites maximales fixées pour les résidus.

4. COMMERCE INTERNATIONAL



En moyenne, les trois quarts de la production du soja canadien sont exportés vers quelque 70 marchés étrangers.

a) Accords commerciaux internationaux

Le secteur du soja a accueilli favorablement les conclusions de l'Accord économique et commercial global (AECG) Canada-Europe, de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (APTGP) et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le nouvel ALENA.

Recommandation 7 : Entreprendre des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec de grands pays importateurs de soja, notamment la Chine, les pays membres de l'ANASE et le Royaume-Uni.

b) Obstacles à l'accès aux marchés étrangers

Les obstacles à l'accès aux marchés étrangers limitent considérablement et mettent en péril les exportations actuelles et potentielles de soja canadien. Ces obstacles comprennent un large éventail de restrictions techniques relatives à la génétique végétale, à la présence de faibles concentrations, aux limites maximales de résidus, à la sécurité, à la qualité, à la durabilité, aux méthodes de production, à l'étiquetage, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le Secrétariat de l'accès aux marchés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada détient une longue liste d'obstacles à l'accès aux marchés étrangers. En raison de l'insuffisance des ressources, seuls quelques-uns de ces obstacles font l'objet d'un examen attentif. Chaque obstacle à l'accès aux marchés étrangers non résolu engendre non seulement une baisse de la production, des exportations, des emplois et de la croissance économique du Canada, mais réduit également à néant les avantages prévus des accords commerciaux.

Recommandation 8 : Accroître la taille des effectifs responsables de l'élimination des obstacles à l'accès aux marchés étrangers.



Soy Canada

Soy Canada est l'organisation nationale qui parle au nom de la chaîne de valeur du soja.

Elle regroupe les producteurs de semences, les organisations provinciales de producteurs, les transformateurs, les exportateurs, et les industries et les institutions affiliées.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Soy Canada

Suite 1607
130, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4

Tél. : 613-233-0500
info@soycanada.ca
<https://soycanada.ca>